

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2014

Le trente janvier deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : Marcel GUILLAUMIN, Annie DENUELLE, Claude DEVILLARD, Nicole JOSEPH, Christian JAMBON, Philippe JAMBON, Gérard LAROCLETTE, Gérard MONNET, Thierry SANTENARD et Alain TOBIEN.

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOSEPH

Informations de Monsieur le Maire

Suite à la réunion du 11 décembre 2013 :

- Concernant la vente des Consorts NOLY / S.C.I. la Grange du Bois / Commune de Cenves Monsieur Guillaumin s'est rendu chez le notaire pour la signature de l'acte.
- Suite à nos demandes répétées auprès de Numéricâble pour mettre en conformité le réseau filaire, nous n'avons pas eu de réponses et surtout d'interventions positives pour la remise en état. Les pompiers de Tramayes ont fait une réparation provisoire suite aux intempéries.
- L'entreprise PERRIAU est intervenue pour réparer un convecteur défaillant à l'église.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Contrat pluriannuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu par le département du Rhône. Le taux d'aide pour 2014 est de 55% pour les travaux inscrits au contrat pluriannuel.

Salle associative : l'aménagement extérieur concernant l'accessibilité pour les handicapés, ainsi que la création de 2 places de stationnement vont être réalisés par l'entreprise CORTAMBERT. L'intervention est prévue la semaine prochaine.

Gites : La réhabilitation des gites (alarmes ...) est programmée pour cette année. Les devis concernant cette opération devraient être validés prochainement et les travaux devraient débuter courant mars.

Aire de jeux : des devis pour la réfection des jeux et l'installation d'un parcours de santé ont été demandés et pour que les travaux soient réalisés.

Pour les gites et l'aire de la madone, les devis des travaux ont été acceptés par le Conseil Général. Ils pourront donc être entrepris.

Hôtel Restaurant Dargaud : Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'établissement qui est globalement satisfaisant. Concernant la demande des restaurateurs d'être libérés de la gestion de l'hôtel, nous n'avons pas de réponse juridique à ce jour pour que la Commune puisse intégrer cette activité dans la régie municipale. Pour l'heure il est souhaitable de conserver le statut actuel.

Assainissement

Monsieur le maire donne lecture de deux courriers reçus de l'agence de l'eau pour un appel à projets visant à réduire la pollution des systèmes d'assainissement en cas de pluie et concernant le 10^{ème} programme d'intervention « sauvons l'eau ». Le premier projet est ouvert jusqu'au 26 septembre 2014 et le second jusqu'au 15 février 2014.

Pour la micro –station nous attendons toujours le rapport concernant le 3^{ème} bilan.

Enfin nous avons demandé à l'entreprise Cortambert de changer une canalisation pendant leur intervention dans l'opération « salle associative ».

CDG 69

Convention relative à l'intervention sur les dossiers de CNRACL du centre de gestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Centre de Gestion concernant l'intervention sur les dossiers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Il précise que le champ d'intervention confié au Centre de Gestion, indiqué à l'article 2 de ladite convention, concerne d'une part la validation de services de non titulaire et le rétablissement des droits au régime général et d'autre part, la liquidation d'une pension vieillesse, d'invalidité, d'une pension de réversion et le pré liquidation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **ACCEPTE** la convention proposée par le Centre de Gestion concernant l'intervention sur les dossiers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ecole

Subvention à l'école publique de Cenves

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école publique de Cenves d'un montant de 760 € pour un atelier cinéma d'animation. En effet, l'école sollicite de la Commune une aide pour le règlement de la prestation de l'intervenant dans le cadre de leur projet 2013-2014.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 760 € et précise que la somme allouée sera déduite de la subvention accordée chaque année dans le cadre du fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 760 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de la subvention

Madame la directrice a demandé s'il était possible d'acheter des jeux extérieurs pour la cours de récréation. Cette demande sera examinée dans le cadre du budget 2014.

Concernant les WC extérieurs, soit ils seront réparés soit ils seront démontés après une visite du conseil sur place.

Réforme des rythmes scolaires

Lors du dernier conseil d'école, il a été décidé que la demi-journée supplémentaire aurait lieu le mercredi matin. Lors des temps périscolaire, concernés par la réforme, un « temps de relaxation » sera mis en place et le temps de garderie rallongé.

Ce projet a été proposé par le Conseil d'école et validé par le Conseil Municipal de la Commune. Néanmoins, le financement de cette nouvelle organisation nous pose problème et nous aimerions avoir une confirmation de l'Etat sur les aides allouées.

Appartement communal

Monsieur le Maire présente les diagnostics obligatoires de performance énergétique et le constat de risque d'exposition au plomb, dans le cas d'une nouvelle location.

De plus, il indique que l'employé communal effectue actuellement des travaux de rafraîchissement et d'isolation. Cet appartement sera disponible à partir du 1^{er} mars 2014 ; le montant de cette location est de 295€.

Gites

Monsieur le Maire fait part de deux lettres concernant la location des gites.

La 1^{ère} concerne le remboursement d'un acompte versé et annulé au fait que le gîte n'avait pas de WIFI or le locataire avait été informé que cet équipement n'existait pas. Le conseil municipal n'est donc pas d'accord pour rembourser.

L'autre demande concerne le weekend où des coupures de courants ont eu lieu à cause des intempéries. Après avoir consulté ERDF, nous ne pouvons effectuer aucun remboursement, il est donc proposé qu'une remise de 30% soit effectuée sur une prochaine location.

Comme chaque année l'association Cenv'Arts Loisirs et Culture dans le cadre de son exposition annuelle, demande à la commune un weekend gratuit au petit gîte. Cette demande est accordée.

Eglise

Suite à un courrier reçu de la Communauté de Saint Jean, demandant la réfection de la sacristie située à gauche de l'autel ainsi qu'une partie de la toiture de l'église du Bourg, Monsieur le Maire présente une estimation des travaux. Des devis seront demandés.

Amendes de police

Les travaux de sécurisation dans le centre Bourg vont commencer avec l'entreprise HBTP. Elle consistera à élargir, un des trottoirs, et à réduire la vitesse à 30 km/heure sur une distance d'environ 150 m. Un arrêté sera pris concernant cette nouvelle disposition.

Pour la plateforme de retournement située vers le bois, le devis de l'entreprise HBTP est retenu.

Débat d'orientation Budgétaire (D.O.B)

En raison des élections municipales, le vote du budget peut se faire jusqu'au 30 avril 2014.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les opérations non soldées en 2013 qu'il conviendra de reporter en 2014 (Gites, salle associative, aire de loisirs).

Il indique de plus qu'il est important de budgétiser les dépenses d'investissement qui seront réalisées au cours de l'année 2014. Il demande donc aux conseillers de prévoir les dépenses susceptibles d'être effectuées au cours de cette année.

Réforme territoriale

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Cenves est intégré dans la nouvelle Communauté de Communes Saône Beaujolais qui regroupe 29 communes. Le nouveau bureau a été élu et un poste de vice-président est occupé par le représentant de notre Commune. Les compétences exercées par la Communauté de Communes sont pratiquement identiques à celles de la CCHB. Rappelons que jusqu'en 2015 nous restons dans le Canton de Monsols qui est une entité administrative.

Point sur la voirie

La 2^{ème} tranche des travaux d'un montant de 63 000€ sera bien effectuée par la CCHB. Il concernera l'entretien de fossés, la consolidation des routes et la réfection du pont des Bressands.

La Commune a chargé Monsieur Juillard de certains travaux d'abattage d'arbres dans le secteur de vieux Château. Le mur de soutènement de la route situé aux Bruyères a été refait, à la satisfaction de tous par notre employé communal.

Elections municipales

L'ensemble des Conseillers Municipaux, à part Philippe JAMBON, ne semble pas disposé à effectuer un nouveau mandat. Nous sommes à la disposition de futurs candidats.

Bulletin municipal – Livre

Bulletin municipal

Les premiers retours sont très positifs quant à la mise en page, la rédaction et la diversité des sujets. Il devrait sortir fin février.

Livre sur Cenves

Une cérémonie permettant la présentation de ce livre aura lieu samedi 15 février, à 11h à la salle des fêtes de Cenves.

Grace aux recherches faites par l'équipe de rédaction du bulletin municipal, nous avons recueilli beaucoup d'informations sur la commune de Cenves.

C'est pourquoi, un livre agrémenté de nombreuses photographies couleurs qui retrace l'histoire de la commune et de ses habitants, et qui met en avant les exceptionnels atouts de ce site du Haut-Beaujolais avec ses circuits de randonnées réputés, ses gîtes et ses fermes qui ont gardé le goût de l'authenticité, sera publié prochainement.

Cet ouvrage, tiré dans un premier temps à 500 exemplaires, sera vendu au prix de 18 euros l'unité les trois premiers mois à compter du 15 décembre 2013 jusqu'au 15 mars 2014. Il s'agit d'un prix de lancement. Une fois ces trois mois écoulés, le livre se vendra au prix de 22 euros.

Ce livre sera également vendu en librairie.

Le Maire explique également que certains partenaires pourraient participer au financement de ce livre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DECIDE** de faire tirer cet ouvrage
- **DECIDE** de fixer le prix de vente à 18 euros l'unité les trois premiers mois à compter du 15 décembre 2013 jusqu'au 15 mars 2014 puis à 22 euros.
- **INDIQUE** que les recettes de ce livre seront intégrées à la régie de recette des gîtes et de la salle des fêtes (délibération n°5/2014)
- **INDIQUE que ce livre** pourra également être vendu en librairie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Régie de recettes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le règlement de la régie des gîtes et de la salle des fêtes doit être modifié. En effet, la décision de vendre un livre sur Cenves, implique d'intégrer cela, à la régie afin encaisser l'argent de ces futures ventes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir et de modifier le fonctionnement de la régie de recettes des gîtes et de la salle des fêtes, comme suit :

Article 1 : Cette régie est installée à Cenves.

Article 2 : Le régisseur sera désigné par arrêté à l'ordonnateur.

Article 3 : Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement fixé par arrêté du Maire, selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité, fixée selon la réglementation en vigueur, par arrêté du maire.

Article 5 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 7 600 euros.

Article 6 : Le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins le dernier jour de chaque mois.

Article 7 : Les recettes désignées à l'article 9 sont encaissés par :

- Chèques
- Chèques-vacances
- Numéraire.

Article 8 : Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de quittances à souches.

Article 9 : Liste des produits à encaisser par la régie :

- Charges liées aux locations des gîtes, de la salle des fêtes et de l'ancienne cantine scolaire (selon les tarifs fixés par les délibérations n°31/2013 – 47/2012 et 29/05)
- Charges de chauffage et d'électricité suite aux locations des gîtes et de la salle des fêtes
- Charges liées au ménage facturé dans les gîtes et dans la salle de fêtes
- Acomptes versés lors des réservations de la salle des fêtes et des gîtes
- Remboursements pour dégradations, selon les tarifs fixés par délibérations n°45/04 du 9 décembre
- Charges liées à la vente du livre sur « Cenves » (prix fixé par délibération n° 4/2014 du 30 janvier 2014)
- Dons perçus.

L'ordonnateur et le comptable seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Budget général 2014 – autorisation préalable

Le Maire expose à l'assemblée que, pour continuer à régler les factures relatives aux travaux d'investissement et les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget 2014, il convient que le Conseil Municipal lui donne une autorisation préalable.

En application de l'instruction M14, les dépenses inscrites en section de fonctionnement pourront être liquidées dans la limite des crédits inscrits au budget 2013, celles inscrites en section d'investissement le seront dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2013. Toutes les dépenses liquidées avant le vote du budget dans les conditions ci-dessus, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire, avant le vote du budget 2014 :

- **A LIQUIDER** les dépenses inscrites en section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget 2013,

- **A LIQUIDER** les dépenses inscrites en section d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2013.

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par un habitant de Cenves.
- Il informe des prochains travaux d'élagage et d'abattage, qui vont être effectués par RTE à partir du 24 février 2014.
- Le CDG 69 nous fait part du souhait d'adhésion de Publicadom au Centre de gestion, le conseil Municipal donne son accord
- Il informe que la fédération des DDEN fête cette année son 100^{ème} congrès qui se tiendra à Lyon le 28 juin 2014.
- La préfecture du Rhône nous signale que son site a été modifié.
- Le maire fait part de la décision de la commission nationale d'aménagement commercial, du refus d'agrandissement du Super U sur la Commune de Prissé.

Fin de la réunion à 23h45